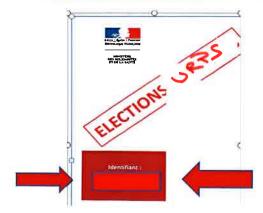
POUR VOTER CSMF AUX ELECTIONS URPS MEDECINSEN 6 CLICS: 3 MINUTES

- 1- Aller sur le site : https://elections-urps.sante.gouv.fr
- 2- Renseigner l'identifiant qui figure sur votre document dans l'encadré en haut à gauche : voir





3- Renseigner votre numéro Ordre des médecins que vous trouverez sur votre carte de l'Ordre des Médecins :



ATTENTION: Votre numéro 75/suivi des 3-4 ou 5 chiffres figurant sur la carte de l'Ordre des Médecins

- 4- Renseigner le Numéro de Sécurité reçu sur votre portable par SMS ex : 598224 ou message vocal si Tél Fixe
- Le numéro de téléphone pose plusieurs problèmes
 - identifiant international pour les régions d'Outre Mer
- en cas d'utilisation d'un téléphone fixe, le numéro utilisé ne peut être celui d'un standard avec décroché automatique
 Il existe une incompatibilité pour certaines adresses mails qui ne sont pas pris en charge par le système pour l'envoi de l'accusé de réception et qui a nécessité à certains électeurs une solution de repli avec une deuxième adresse mail
- 5- Choisir la liste CSMF en cliquant à droite dans le rond que vous sélectionnez automatiquement
- 6- Revalider le choix

VOUS N'AVEZ PAS REÇU OU VOUS AVEZ EGARE VOTRE IDENTIFIANT : 6 CLICS DE PLUS ET VOUS POUVEZ VOTER

Voici la procédure pour obtenir un nouvel identifiant :

Allez sur le site puis renseigner :

- 1- votre nom
- 2- votre date de naissance
- 3- votre code commune de naissance que vous trouverez sur votre carte vitale en position 5 sur les 7 premiers groupes de chiffre
- 4- le numéro RPPS que vous trouverez au dos de votre carte Ordinale des Médecins
- 5- le numéro ordinal
- 6- votre numéro de portable → <u>Vous recevrez pas SMS votre nouvel identifiant</u>